

	Protocole	Réf. : /V1
	<p align="center">Plan de Reprise d'Activité</p> <p align="center">CHAG Pacy sur Eure</p>	Date d'application : 5 juin 2020
		Page 1 sur 11

Références :

- **Recommandations nationales DGCS du 1^{er} juin 2020** « consignes applicables sur le confinement dans les ESMS et unités de soins de longue durée »
- **Recommandations nationales DGCS du 26 mai 2020** « conduite à tenir pour les résidences autonomie »
- **Recommandations nationales DGCS du 10 mai 2020** « les changements liés au déconfinement dans les établissements hébergeant des personnes âgées »
- **Recommandations nationales DGCS du 20 avril 2020** « protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les ESMS et USLD »

Au-delà du 11 mai 2020, compte tenu de la fragilité particulière des personnes accueillies en EHPAD face au virus, les mesures mises en place pendant le confinement en ESMS restent en vigueur et les consignes nationales du 20 avril 2020 relatives aux visites des proches restent inchangées.

Les recommandations nationales diffusées par la DGCS et les doctrines régionales des ARS prévoient toutefois un assouplissement progressif des mesures d'isolement ou de confinement, adapté à la situation propre de chaque structure et tenant compte d'une évaluation bénéfices/risques (à l'échelle individuelle et collective) et de l'état de santé de chaque résident.

Pour préciser ces mesures (dispositifs, protocoles mis en œuvre et dates d'entrée en vigueur) et préparer le retour progressif à une activité normale (en maintenant les mesures barrières et règles de distanciation physique pour lutter contre la propagation du virus), **l'instruction du 10 mai 2020 sur « les changements liés au déconfinement dans les établissements hébergeant des personnes âgées » recommande aux établissements d'élaborer en équipe pluridisciplinaire un document de reprise d'activité.**

Le plan de reprise d'activité du CHAG de Pacy sur Eure a été élaboré en lien avec un groupe de travail pluri professionnel et validé par la cellule de crise constitué du Directeur, du Médecin Coordonnateur et du cadre supérieur de santé. Il a vocation à être mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la situation, sur le territoire comme au sein de l'établissement (1^{ère} version : 19/05/2020 ; dernière mise à jour le 26/05/2020).

Il a été présenté aux instances représentatives du personnel le 05/6/2020 au matin et au Conseil de la vie Sociale le même jour, l'après-midi.

Il a fait l'objet d'une transmission à l'ARS en date du 05/06/2020.

1. Situation de l'établissement au 26 mai 2020

1.1. Etat du territoire

Le Département de l'Eure est classé « vert » depuis le 11/05/2020 dans le cadre du déconfinement.

Le point de situation de l'ARS fait état le 25/05/2020 de :

428 personnes hospitalisées en Normandie dont 137 dans la Seine-Maritime et 82 dans l'Eure. Parmi elles, 26 sont en réanimation. 1373 personnes sont retournées à domicile.

Le nombre total de décès à l'hôpital est de 413. Sur les 388 EHPAD de la région, 192 ont déclaré au moins 1 cas (résident ou personnel), parmi eux 46 ont des cas groupés. Le nombre total de décès dans les EHPAD est de 256.

1.2. Point de situation sur les contaminations COVID au sein de l'établissement

1.2.1. L'EHPAD

Ouverture le 25/03/2020 d'un cluster sur un des 2 bâtiments d'EHPAD avec au total :

- 2 résidents positifs au COVID 19, dits « confirmés »
- 35 résidents cas possibles
- 10 décès de résidents « confirmés » et « possibles », dont 2 à l'hôpital
- 26 professionnels positifs, dit confirmés
- 4 professionnels cas « possibles »

Une sectorisation a été organisée dès le 20/03/2020 pour accueillir les cas COVID, l'unité a été ouverte le 25/03/2020 sur le bâtiment A (unité d'hébergement temporaire étendue par la suite aux autres chambres par aile et/ou étage en fonction des contraintes liées aux changements de chambres imposés à certains résidents).

Une campagne de dépistage du COVID-19 a été menée auprès des professionnels de l'établissement. Au total 123 agents symptomatiques et asymptomatiques ont été testés au COVID-19, 26 positivement, 97 négativement.

Le cluster a été fermé le 07/05/2020.

1 chambre double est maintenue pour isoler d'éventuels cas COVID.

5 professionnels de l'établissement sont encore en arrêt maladie suite à une contamination par le Covid-19.

Sur une capacité de 163 places d'EHPAD, 32 sont disponibles au 28/05/2020.

Les 8 places d'hébergement temporaire sont par ailleurs disponibles au 28/05/2020.

1.2.2. La Résidence Autonomie

Au niveau de la Résidence Autonomie, aucun cas avéré ou suspect n'a été diagnostiqué.

Les résidents prennent leurs repas individuellement avec un portage de repas organisé quotidiennement. Les animations individuelles et collectives sont annulées. Les résidents ont été encouragés à ne pas sortir pendant la période de confinement. Depuis le 11 mai, les mesures de sécurité et d'hygiène leur sont rappelées et ils bénéficient d'une distribution de masques chirurgicaux sur la dotation normalement réservée aux agents affectés sur la RA et pour l'accompagnement des visiteurs (les résidents de la RA sont censés disposer de leurs propres masques selon la dernière doctrine relative à la conduite à tenir pour les RA du 26/5/2020).

1.2.3. L'Accueil de Jour Alzheimer (CAJA) et la plateforme de répit (le Nouvel hORIZON)

Dès le 12/03/20, le nouvel hORIZON a suspendu les prestations de relaying au domicile et les sorties en groupe.

Les activités d'Accueil de Jour du CAJA et du nouvel hORIZON ont été suspendues le 16/03/2020 et le personnel qualifié disponible a été prioritairement redéployé sur l'EHPAD pour compenser les conséquences de l'épidémie

et des mesures de confinement (remplacement des 50 personnels arrêtés durant la crise, service des repas et accompagnements individuels en chambre).

Pour ne pas abandonner les usagers et leurs aidants dans cette période difficile, le cadre de proximité référent des activités externes du CHAG, a été chargé d'assurer durant le confinement **un suivi téléphonique** des binômes de l'ORI et des usagers du CAJA et d'apporter par ailleurs un soutien aux 22 résidents de la Résidence autonomie.

Cette organisation s'inscrit dans une recommandation relative à l'accompagnement des enfants et adultes en situation de handicap applicable à compter du 15/3 demandant aux ESMS de s'organiser pour assurer, ***dans la mesure des capacités et des ressources disponibles***, un accompagnement médico-social au domicile des usagers et leurs aidants afin d'éviter une rupture de parcours et/ou l'épuisement de l'aidant.

1.2.4. Le SSIAD et le portage de repas

Quelques patients ont demandé l'arrêt des interventions du SSIAD pour éviter tout risque de contagion.

Les agents du SSIAD n'ont pas été touchés par le COVID-19. 1 cas a été diagnostiqué chez une patiente qui refusait l'intervention des agents du SSIAD alors qu'elle bénéficiait du portage de repas.

2. Détail des mesures du plan de reprise des activités du CHAG

Face à ce contexte sanitaire, l'établissement opte pour une reprise prudente et progressive de ses activités à travers les mesures détaillées ci-après.

Ces mesures feront l'objet d'une actualisation en fonction :

- **de l'évolution de la circulation du virus et de la situation sanitaire sur le territoire du CHAG ;**
- **de l'évolution des recommandations des autorités (nationales et régionales).**

Plan de reprise des activités du CHAG

QUOI	QUI	QUAND	COMMENT	OU	STATUT	DATE EFFET
ADMISSIONS						
Hébergement Permanent (HP)	Validation de la demande par commission d'orientation et d'admission. <u>Critères d'admission :</u> Limités aux cas urgents : état de santé, incapacité d'assurer un accompagnement au domicile, sortie hospitalisation, reprise activité prof de l'aidant, dégradation autonomie sans possibilité d'accompagnement à domicile en substitution Report des admissions non urgentes	Du lundi au vendredi	Protocole « Modalités d'entrée en Hébergement en période d'épidémie virale respiratoire » Test PCR négatif (J-2, J-1). Confinement en chambre 14 jours en précautions standards (ventilation chambre, masque, lunettes, tablier pour les soins mouillants, SHA, gestes barrière). Pas de prise de repas ou d'activité en groupes. Sorties dans le parc de l'EHPAD limitées et surveillées. Entrée préparée en amont (trousseau), information éclairée/contexte particulier 1 seul accompagnateur lors de l'entrée. Suspension des visites de préadmission (photos chambre et présentation téléphonique) Surveillance température quotidienne, surveillance médicale rapprochée. Visite des proches selon la Charte et la procédure définies (en extérieur, sur rendez-vous)	En chambre individuelle Paravent si chambre double	En cours de finalisation	Dès validation du présent PRA
Hébergement Temporaire (HTUD, HTSH, HTC)	Validation de la demande par commission d'orientation et d'admission. <u>Critères d'admission :</u> Limités aux cas urgents : état de santé, incapacité d'assurer un accompagnement au domicile, sortie hospitalisation, reprise activité prof aidant,	Du lundi au vendredi pour HTC Du lundi au dimanche pour HTUD/HTSH	Protocole « Modalités d'entrée en Hébergement en période d'épidémie virale respiratoire » Test PCR négatif (J-2, J-1) : si test PCR non réalisable avant l'entrée, précautions gouttelettes et contact + test PCR dès que possible organisé par le CHAG. Confinement en chambre 14 jours en précautions standard (ventilation chambre, masque, lunettes, tablier pour les soins mouillants, SHA, gestes barrière). Pas de prise de repas ou d'activité en groupes. Surveillance de la température quotidienne, surveillance médicale rapprochée.	En chambre individuelle sur le secteur d'hébergement temporaire ou sur le secteur d'hébergement permanent si projet d'entrée à LT sur le CHAG.	En application	à/c du 27/05/20

	dégradation autonomie sans possibilité d'accompagnement à domicile en substitution		Visite des proches selon la Charte et la procédure définies (en extérieur, sur rendez-vous)			
	Report des admissions non urgentes					
Résidence Autonomie	<p>Validation de la demande par commission d'orientation et d'admission.</p> <p><u>Critères d'admission :</u> Projet de vie ne permettant pas un maintien durable au domicile d'origine (isolement, logement inadapté...)</p>	Du lundi au vendredi	<p>Test PCR négatif (J-2, J-1).</p> <p>Confinement préventif dans le logement 14 jours en précautions standard avec sensibilisation de l'utilisateur sur la ventilation de la chambre et le respect des gestes barrière notamment en cas d'intervention d'un professionnel au domicile.</p> <p>Entrée préparée en amont avec information éclairée/contexte particulier 1 seul accompagnateur lors de l'entrée. Suspension des visites de préadmission (photos chambre et présentation téléphonique) <u>Durant cette période :</u> Auto surveillance quotidienne de la température, surveillance médicale rapprochée en lien avec MT Pas de prise de repas ou d'activité en groupes. Limitation des sorties et visites Mise à disposition de masques par le CHAG</p> <p><u>Au-delà de 14 jours et en l'absence de symptôme :</u> Liberté de circulation et d'accès aux prestations collectives avec maintien des gestes barrière. Le résident gère ses propres masques</p>	Résidence du Faubourg	En cours de finalisation (pas de place disponible actuellement)	Dès validation du présent PRA

Activités de répit (CAJA-ORI)	<p>Validation de la demande par la commission d'orientation et d'admission.</p> <p><u>Critères d'admission :</u> Prévenir l'épuisement de l'aidant, absence de solution de répit de substitution, reprise activité professionnelle de l'aidant, dégradation de l'autonomie du fait de l'arrêt des prestations de répit</p>	Lundi au vendredi	<p>Réouverture prioritaire de l'activité d'accueil de jour avec la mutualisation des équipes ORI et CAJA pour assurer des journées d'AJ dédiées.</p> <p>Suspension temporaire des autres activités de répit. Maintien d'un suivi téléphonique des usagers/aidants pour prévenir et évaluer les situations urgentes d'épuisement et orienter les usagers vers des solutions d'accueil et d'accompagnement adaptées si besoin (HT).</p> <p>Courrier d'information aux usagers + diffusion du PRA sur le site internet du CHAG</p> <p>Port d'un masque par équipes et résidents. Equipe dédiée pour AJR et pour AJA. Accueil d'un groupe de 4 usagers maxi sur chaque journée. Repas livré par la cuisine de l'établissement. Locaux désencombrés pour assurer la distanciation notamment pendant le déjeuner. Transports individuels priorités et s'assurer du respect des règles barrière pendant le transport. Suspension des activités avec partage de matériel (ex : ateliers cuisine).</p>	Pavillon CAJA indépendant de l'EHPAD	En cours de finalisation	Dès validation du présent PRA
SSIAD	Patients en sortie d'hospitalisation	Tous les jours.	<p>Test PCR négatif (J-2, J-1) sur prescription du médecin traitant ou du MCo à défaut. En l'absence de résultat de test PCR, précautions gouttelettes pendant 14 jours Si test PCR négatif précautions contact. Mise à disposition des EPI aux soignants (tenues pro, sur blouses) et respect des protocoles sanitaires habituels.</p>	Domicile usager	En application	Continuité du service assurée durant la crise
CONSULTATIONS MEDICALES ET PARAMEDICALES						
Consultations Médecin traitants	Dr DESCAMPS Dr MARTIN Dr LEI Dr BEAUCOUR	Du lundi au vendredi	En respectant la marche en avant du B vers le A Les professionnels de santé intervenants dans l'établissement ont repris leur activité sur un rythme conforme à la situation avant confinement.	En chambre, en salle de soins	En application	à/c du 18/05/20
Kinésithérapie	Masseur kinésithérapeute	Du lundi au vendredi	Rééducation fonctionnelle sur prescription médicale En individuel Port de masque	Couloir ou extérieur	En application	à/c du 27/04/20

Marche/promenade	Aide kinésithérapeute Soignants Animateurs	Du lundi au dimanche	Dépistage risque hypotension orthostatique (protocole) Port de masque	En extérieur	En application	à/c du 18/05/20
Autres consultations	Pédicure	Jeudi	Port des EPI	En chambre	En application	à/c du 18/05/20
VISITES - VIE SOCIALE - ACTIVITES RECREATIVES						
Visio avec les proches	Animateur	Semaine	Sur RDV, en individuel	En chambre	En application	
Visites des proches EHPAD	Toutes les familles et proches	Du lundi au dimanche (sauf fériés)	Sur RDV (3 plages horaires de 30mn l'après-midi pour chaque bâtiment) : calendrier ouvert jusque fin juin. Organisation et surveillance : agents administratifs, encadrement, soignants Masque + SHA obligatoires Procédure + charte	2 espaces de rencontre extérieurs	En application	à/c du 23/04/20
	Toutes les familles et proches	Tous les jours	Maintien des restrictions des visites en chambre en raison des contraintes architecturales et fonctionnelles (majorité de chambres doubles, exigüité des locaux, supervision) sauf pour les situations de fin de vie (cf. protocole applicable depuis le début de la crise) Toujours RDV pris à l'accueil préalablement à la visite et tenue d'un registre avec émargement des visiteurs (charte signée à la 1 ^{ère} visite) Triplement des tables de rencontre sur chaque créneau de visite (soit 3 groupes de visiteurs/créneau/bâtiment/jour) sans pouvoir augmenter les ressources actuellement réservées à la surveillance : <ul style="list-style-type: none"> - déplacement du grand barnum devant le bâtiment B (côté lavoir) pour répondre à la nouvelle demande et protéger les usagers en cas de fortes chaleurs ou d'intempérie. - Sollicitation des bénévoles conventionnés pour participer à l'encadrement des visites. Groupe de visiteurs limité à 4 personnes/résident pour respecter les contraintes de distanciation entre les membres du même groupe et avec les membres d'un autre groupe en simultané sous la même tente. Autorisation des mineurs (à partir de 10 ans) en capacité de porter un masque et de respecter les gestes barrières sous d'être accompagné d'un adulte.	2 espaces de rencontre extérieurs	En cours de finalisation	A partir du 10/06/20 sur la période estivale sous réserve de l'évolution des recommandations

			<i>Les salles de restauration étant réservées pour les animations en petits groupes de résidents, le CHAG ne dispose pas d'autres locaux disponibles dans l'établissement pour les visites.</i>			
Liberté d'aller et venir	Résidents et visiteurs		Sorties dans le parc de l'EHPAD autorisées sous conditions pour les résidents (distanciation sociale, durée limitée, surveillance). Les sorties pour raison médicale sont autorisées avec respect des mesures barrière et accompagnement d'un soignant si disponible.	Bâtiments A et B	En application	
			Les sorties extérieures individuelles et collectives restent pour le moment suspendues le temps de mesurer l'évolution de la circulation du virus sur le territoire et de définir un protocole contraignant et proportionné au risque de contamination au sein du CHAG (confinement temporaire surveillance médicale rapprochée, tests virologiques confirmant l'absence de contamination au Covid19...)	Centre-ville, domicile famille, autres endroits extérieurs	Suspension	Selon évolution de la circulation du virus sur le territoire et des recommandations nationales
Animations collectives et spectacles	Animateurs	Tous les jours	En petits groupes fermés pour respecter les mesures de distanciation sociale.	En extérieur et dans les salles de restauration	En cours de finalisation	Dès validation du présent PRA
Gâteaux d'anniversaire et repas à thème	Animatrice Soignants	Du lundi au vendredi, selon calendrier	En individuel	En chambre	En application	
			En petits groupes	En salle commune	En cours de finalisation	Dès validation du présent PRA
Distribution du courrier, des journaux	Animatrice Direction	Du lundi au samedi	En individuel	En chambre	En application	
Autres intervenants extérieurs	Bénévoles, Aumônerie.	Du lundi au vendredi	Convention, culte Port des EPI : masque + SHA Selon mêmes principes que les visiteurs familiaux sauf ceux assurant une mission spécifique (triporteur, logistique des repas)	En individuel ou en petits groupes	En cours de finalisation	Dès validation du présent PRA

Coiffure	Coiffeuses (1 par vacation) Prise de RDV par les résidents/familles	Du lundi au vendredi	En individuel , résidents accompagnés par les soignants ou résidents se déplaçant seuls Protocole d'entretien du salon de coiffure COIFFEUR : masque + lunettes ou visière + SHA RESIDENT : Masque + SHA Circuit extérieur pour les résidents du A à pieds (rampe accès) Circuit habituel pour les résidents en fauteuil	Salon de coiffure rez-de-chaussée du bâtiment B	En cours de finalisation	Dès validation du présent PRA
Vie sociale entre résidents	Tous les résidents	Tous les jours	En individuel . Mesures de distanciation sociale. Pour ceux dont l'état des fonctions cognitives ne permet pas de garantir ces mesures, un accompagnant professionnel est présent.	Parc de l'établissement	En application	
	Tous les résidents	Tous les jours	Libre circulation autorisée avec maintien des masques pour les personnels tant que le Covid n'est pas diagnostiqué au sein du CHAG. Des limitations à la circulation dans les chambres des autres résidents et/ou entre les bâtiments pourront être instaurées par la direction en lien avec l'équipe soignante selon les risques.	Dans tout l'EHPAD	En application	Avec réserves
Suivi des colis des résidents	Bureau des entrées	Du lundi au vendredi	Stockage pour 20 mn puis distribution individuelle	Dans le SAS d'entrée puis en chambre	En application	
RESTAURATION – BLANCHISSERIE						
Repas EHPAD	Soignants Animateurs	Tous les jours	Déjeuners, diners individuels En barquettes individuelles	En chambre	En application	
		Tous les jours	Déjeuners en petits groupes de 10 à 20 personnes selon dimension des salles de restauration en respectant les mesures barrières et une ventilation. Organisation définie dans la fiche action « reprise de la socialisation des résidents sur le temps du repas ». Capacité d'accueil des espaces divisée de plus de 75%. Respect des règles de distanciation et d'hygiène Barquettes/plats gastro selon menus	Salle commune de l'étage + Restaurants	En application	à/c du 18/05/2020
			Déjeuners et diners en collectivité	Salles communes	Suspension	Selon évolution

	Avec familles		Déjeuners avec familles Réflexion à mener en fonction de l'évolution de la circulation du virus sur le territoire et en sachant que le risque de contamination est majoré durant les repas.	de restauration		des recommandations et de la circulation du virus
Repas Résidence Autonomie	Hôtelières Animateurs	2 fois par semaine	Déjeuners en petits groupes Petits groupes fermés Respect des règles de distanciation et d'hygiène 8 maxi répartis sur les 2 salles de restauration (4 m2/ résident)	2 salles de restauration Extérieur	En cours de finalisation	Dès validation du présent PRA
Entretien du linge	Lingerie CHAG Bulle de linge	Du lundi au samedi	Etiquetage Lavage	Lingerie CHAG et Bulle de Linge	En application	
	Familles	Du lundi au dimanche	Autorisation à une 15aine de familles de reprendre l'entretien du linge de leur proche. Information sur la recommandation de tout laver à 60°.	Résidence des proches	Suspension	Selon évolution des recommandations
AUTRES ORGANISATIONS						
Dispositif Infirmier d'Astreinte	IDE nuit Agents nuit/EHPAD partenaires	Tous les jours	Reprise si nécessaire des déplacements sur sites partenaires EPI Protocoles à clarifier si EHPAD partenaire est contaminé	EHPAD partenaires	En cours de finalisation	Dès validation du présent PRA
Risque canicule	Services techniques Economat Soignants	A compter du 1 ^{er} juin	Dispositifs de rafraichissement individuels Stocks à constituer de : bouteilles d'eau, brumisateurs. Suivi des apports hydriques Vérification des filtres des climatiseurs Protocole d'aération des chambres et d'utilisation des ventilateurs	Suivre les procédures habituelles PNC 2020	En cours de finalisation	
Télétravail et modalités de communication	Personnels administratifs et Directeur		Retour aux conditions habituelles d'exercice des missions de l'ensemble des agents avec port du masque des agents dans les zones de circulations et/ou en présence des usagers. Télétravail maintenu dans des circonstances spécifiques prévues avant la crise (encadrement...) Réunions collectives limitées	bureaux	En application	à/c du 11/05/2020

			Instances privilégiées en téléconférence Echanges avec usagers privilégiés par téléphone ou RDV			
Self du personnel	Personnels	Lundi au vendredi	Suspension du self au sein de la RA depuis le 14/3. Réouverture d'un espace extérieur de restauration possible dans le jardin de l'EHPAD ou de la RA pour laisser les 2 salles de restauration aux résidents de la RA. <i>La reprise du self est conditionnée à la réduction de la charge de travail actuelle liée à la préparation des barquettes individuelles.</i>	Self – Résidence autonomie	Suspension	Selon évolution
Vestiaire du personnel	Soignants de sexe masculin	Tous les jours	Soignants exerçant au bâtiment B autorisés à nouveau à se changer dans leur vestiaire habituel.	Vestiaire homme du 3 ^{ème} étage du bâtiment A	En application	à/c du 06/06/2020